

Pour une gestion locale et partenariale des ressources en eau

Pierre-Rémy Houssin

Député de la Charente
Président du Conseil Général
Président de l'Institution Interdépartementale
du Fleuve Charente

Les nouveaux besoins de l'agriculture

Lorsque nos regards se portent trente ans en arrière, — et trente ans qui sont déjà si brefs dans la vie d'un homme ne comptent pas dans la vie de notre terre, nous pouvons constater que nous sommes passés d'une agriculture moyenne à une agriculture performante. En Charente, avant 1960, l'irrigation n'était pas connue. Quelques éleveurs, regardés par leurs collègues comme des fous, s'étaient lancés dans cette aventure afin de maîtriser l'approvisionnement en fourrages de qualité. Mais l'idée avait germé et suivait son petit bonhomme de chemin.

En octobre 1960, la Chambre d'Agriculture organisait une démonstration d'irrigation ; on attendait quelques dizaines de passionnés, il en vint plus de 1 000. Le processus était engagé, puis, après l'année catastrophique de la sécheresse de 1976, connaissait une très nette accélération pour prendre une vitesse de croisière d'une augmentation de 1 500 ha/an dans les années 1980-1990. On se souviendra qu'entre 1975 et 1985 l'intérêt économique de cette irrigation est patent. Les résultats des exploitations pratiquant l'irrigation étaient largement supérieurs aux autres, puisque le prix du maïs, seule culture alors irriguée chez nous, ne cessait d'évoluer, ce qui permettait d'amortir les investissements et de dégager des profits bien supérieurs, et surtout plus réguliers que ceux des exploitations non irriguées. Mais depuis 1985, c'est plus la notion de sécurité et de rendement linéaire qui a pris le pas sur celle des profits.

Actuellement, 25 000 hectares irrigués sont principalement consacrés au maïs. Pour le département, avant l'application de la PAC, c'est une richesse évaluée à 100 millions de francs répartis entre producteurs, organismes stockeur, négociants, concessionnaires et réparateurs de machines agricoles, EDF, etc...

Les eaux superficielles des rivières ou des nappes alluviales furent les premières sollicitées, mais très vite, les prélèvements s'effectuèrent par des forages dans le karst jurassique et dans la craie turonienne. Ces forages sont sauvages et souvent dangereux parce que non contrôlés.

Les usages multiples de l'eau dans le monde rural

Lorsqu'en 1982 mes collègues Conseillers généraux de la Charente me firent confiance en me confiant la responsabilité du département, je me suis immédiatement trouvé confronté à la pression des agriculteurs de base, des organismes agricoles, mais aussi des services de l'Etat, qui me tenaient discours suivant : « Hors irrigation, pas de salut. » Face à ce discours on pouvait déjà se douter que notre environnement rural risquait d'être endommagé. Car à côté de ce poids économique indéniable, il faut se rendre compte que ces prélèvements massifs, concentrés dans le temps (80 % de la consommation sur les 4 mois d'été), affectent une ressource limitée pour les eaux de surface et mal connue pour les eaux souterraines. Il n'en faut pas plus pour alimenter un écologisme débridé et souvent démagogique.

Dans le monde rural, l'irrigation est le carrefour de préoccupations multiples. Dans un colloque que j'ai eu le plaisir de présider à l'Assemblée Nationale au début de cet été, les participants ont éclairé avec brio, secteur après secteur, point après point la position clef de l'eau dans le tissu artisanal et industriel, dans le développement harmonieux de nos bourgs, dans les espaces de loisir et de tourisme, et enfin plus généralement dans ce qui fait l'intérêt du monde rural : la qualité de sa vie et son environnement.

C'est donc à nous, responsable des collectivités locales du monde rural, qu'incombe le rôle de pivot et de conciliateur de ces usages multiples de l'eau. Mais si les usages de l'eau sont multiples, il est évident que les intérêts en jeu diffèrent souvent et se contredisent parfois, et que les intervenants dans ce domaine sont nombreux. Je ne m'attarderai pas sur la stratification historique des usages, des coutumes, des préoccupations qui ont conduit à la constitution de cette législation fort confuse, et à la dispersion des pouvoirs administratifs et réglementaires.

La sensibilité extrême de nos concitoyens sur ce sujet apparaît toujours en toile de fond. Un récent sondage de l'Agence de l'Eau Adour Garonne montre que le public classe l'eau parmi ses principales préoccupations. Mais il n'était pas besoin de ce sondage pour voir dans notre département, l'eau faire souvent, — trop souvent ? —, la première page de nos journaux locaux.

Il est donc évident qu'il faut organiser cette « communauté de l'eau ». Et c'est sans doute le principal mérite de la dernière loi que d'avoir défini la notion de schéma d'aménagement et de gestion des eaux, animé par une communauté locale de l'eau.

Le protocole de gestion des eaux du fleuve Charente

La Charente est un pays calme, mais qui sait être novateur. Dès la naissance des agences de l'eau, les commissions géographiques furent créées. Celle du fleuve Charente s'est rapidement transformée en une Institution Interdépartementale du fleuve Charente, Institution qui regroupe les trois départements traversés par le fleuve, la Vienne, la Charente, la Charente-Maritime.

J'ai pris la présidence de cette Institution en 1982 et mon premier souci fut d'être pragmatique. A cette date, j'ai trouvé des brouettes d'études, de contre-études et d'études sur les contre-études, et pourtant l'irrigation n'en finissait pas de se développer et le débit de nos rivières de décliner chaque été. Pour répondre aux besoins, au IX^e Plan, nous avons fait inscrire un grand barrage pour la restitution d'étiage qui a été construit, et au X^e Plan, un deuxième barrage pour amplifier les ressources dont le projet prend enfin corps.

Mais parallèlement à son rôle d'aménageur, l'Institution s'est attelée à la mise au point d'un protocole de gestion des eaux du fleuve. La tâche ne fut pas aisée car il a fallu plus de sept ans de négociation pour aboutir le 26 mai dernier à la signature de ce texte par les trois préfets, la profession agricole, et conchylicole, la pisciculture, les pêcheurs, les industriels, les organismes de tourisme, les représentants des syndicats d'eau et, bien évidemment l'Agence de l'eau.

Ce protocole s'est attaché à établir un accord entre l'Etat, titulaire de la police des eaux, l'Institution, aménageur du bassin, l'Agence de l'eau Adour Garonne, les usagers consommateurs ou pollueurs permettant de :

- lier les problèmes de qualité et de quantité ;
- globaliser les ressources en eaux superficielles et souterraines ;
- établir une hiérarchie entre les divers besoins ;
- améliorer le dispositif de surveillance de la ressource ;
- établir un tableau de bord de la cogestion précisant les ressources disponibles et leur qualité ;
- prendre des mesures structurales pour optimiser l'utilisation, diminuer la pollution, rechercher les économies ;
- mettre au point à l'avance les mesures à prendre en cas de pénurie aussi bien en situation d'alerte qu'en situation critique ;
- établir une redevance proportionnelle aux volumes prélevés et effectivement consommés pendant l'étiage.

Ce protocole est la preuve de la bonne volonté de tous les partenaires. Il porte en lui beaucoup d'espoir, et a déjà permis d'infléchir décisions et comportements. Ce protocole a l'avantage, avant la lettre, de reconnaître la gestion des eaux sur un même bassin versant en faisant sauter les frontières départementales, et quelques jours après sa signature, deux Préfets sur trois prenaient des mesures coordonnées.

Il a permis de faire reconnaître que l'eau n'était pas une matière infinie et gratuite, mais, au contraire, rare et chère. La notion de redevance pour l'irrigation a été acceptée, avec celle de la priorité de l'eau potable et de la préservation des écosystèmes durant l'étiage.

Pour l'avenir...

Nous souhaitons maintenant que ce protocole serve d'ossature au SDAGE de notre bassin.

Pour l'avenir toujours, car nous sommes conscients que seules ces démarches partenariales sont porteuses d'une gestion responsable, nous avons encore d'autres projets ! Nous sommes ainsi en train de travailler à la méthodologie d'élaboration des SAGE sur les eaux souterraines. Un aquifère de notre département (le Turonien) a été retenu comme zone d'essai par le BRGM et le Ministère de l'Environnement. Cette zone d'essais va s'étendre sur trois départements.

Espérons que ces démarches, maintenant mieux ancrées dans les esprits, iront plus vite que notre premier protocole !